



Travailler pour deux societe

Par **douane**, le **30/10/2015** à **14:26**

Bonjour,

Je suis salarié d'une entreprise. Mon employeur a créé une seconde société et me fait travailler pour cette dernière.

Mon employeur en a-t-il le droit ?

Ai-je le droit de réclamer une rémunération ou d'adresser une facture sous un statut d'auto-entrepreneur ?

Par **P.M.**, le **30/10/2015** à **17:00**

Bonjour,

Dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif, le salarié doit donner son accord...

Si la deuxième entreprise bénéficie de services non rémunérés, cela pourrait constituer un abus de biens sociaux à l'encontre de la première...